



FEMMES AUTOCHTONES DU QUÉBEC INC.
QUEBEC NATIVE WOMEN INC.

Kahnawake, le 15 mai 2009

Merci à toutes et à tous d'être venus,

Le 13 septembre 2007 a été un jour important dans l'histoire des peuples autochtones du monde entier : l'Assemblée générale des Nations unies a adopté la Déclaration sur les droits des peuples autochtones après plus de 20 ans de négociation.

À la veille de l'adoption de la Déclaration, Femmes autochtones du Québec était dans la rue, avec plus de 200 personnes à Montréal pour demander au gouvernement du Canada d'adopter la Déclaration. Nous nous sommes associées à des coalitions d'ONG à travers le pays et les Amériques pour faire pression sur le gouvernement sans que nos voix soient écoutées.

Il semble que ce gouvernement porte peu d'attentions aux demandes de la société civile, et encore moins lorsqu'il s'agit d'écouter les représentants des peuples autochtones.

À l'occasion de la récente évaluation périodique universelle du Canada par le Conseil des droits de l'Homme, le Canada s'est fait sermonné à plusieurs reprises par les États présents pour le traitement qu'il accorde aux peuples autochtones, pour le peu de cas qu'il fait des femmes autochtones et pour son opposition sans fondement à la signature de la Déclaration.

Le Canada prétend que la Déclaration va à l'encontre de sa constitution. Pourtant, comme de nombreux experts l'ont démontré, il n'y a rien de plus faux. La Déclaration énumère des droits déjà reconnus par la communauté internationale. Elle interprète ces droits à la lumière des droits des peuples autochtones. Elle agit comme guide, ne crée pas de droits nouveaux. Cette déclaration encourage le respect et la coopération avec les peuples, favorisant un dialogue de nation à nation.

La Déclaration offre une interprétation novatrice. Elle prend en compte nos droits collectifs. Elle intègre en particulier les droits des femmes autochtones, de leurs enfants et de leurs familles, dans un respect global des droits de leurs peuples.

Elle souligne l'importance de consulter les peuples autochtones sur les questions qui les concernent et les politiques qui les affectent, ce que ce gouvernement rechigne à faire de

manière récurrente. Le Canada a rejeté unilatéralement la Déclaration alors que la constitution canadienne l'oblige à consulter les peuples autochtones sur tous les sujets qui les affectent. Là où le gouvernement du Canada dit que la Déclaration risque de porter atteinte à la Constitution, nous disons qu'il ne respecte même pas cette constitution, allant à l'encontre de l'honneur de la couronne.

En opposant la Charte des droits et libertés et la Déclaration sur les droits des peuples autochtones, le Canada insinue que les droits des canadiens devraient primer sur les droits des autochtones. Mais il n'y a pas de droits de la personne supérieurs à ceux d'autres personnes, aucun droit qui prime sur d'autres. Il n'est pas possible de dire que la Déclaration va à l'encontre de la Charte des droits et libertés alors qu'elle énumère des droits qui y sont contenus, en soulignant leur application pour les peuples autochtones.

Malgré la sourde oreille que nous offre le gouvernement du Canada sur ce sujet, et bien d'autres, nous avons décidé que nous n'en resterons pas là. Nous allons continuer les pressions au Canada, et au Québec, pour sensibiliser la population et les gouvernements à l'importance de signer cette Déclaration.

Et nous serons au Forum permanent des Nations Unies sur les questions autochtones la semaine prochaine pour discuter de l'importance de la Déclaration pour les femmes autochtones à travers le monde, et au Canada, à l'occasion d'un événement parallèle le lundi 18 mai.

Ellen Gabriel,
Présidente de Femmes Autochtones du Québec